

AU QUOTIDIEN

Le Cirque de Navacelles a obtenu le renouvellement de son label « Grand Site de France »

Le Cirque de Navacelles, labellisé « Grand Site de France » depuis 2017, célèbre en 2025 le renouvellement de ce prestigieux label pour une nouvelle période de huit ans.

Ce label, attribué par le ministère de la Transition écologique, reconnaît la qualité de gestion des paysages protégés, en accord avec les principes du développement durable

Publié le 07/04/2025 -- Temps de lecture: 10 minutes



Les belvédères de Blandas : une vue imprenable sur le Cirque de Navacelles

La Maison du grand site des belvédères de Blandas, située à seulement trois minutes du village de Blandas, offre aux visiteurs une promenade d'environ 30 minutes permettant de contempler trois points de vue imprenables sur le Cirque de Navacelles et l'alignement des gorges de la Vis :

- Le Belvédère de la Cascade
- Le Belvédère de la Doline
- Le Belvédère des Chênes

Tous les aménagements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le renouvellement du label « Grand Site de France » pour le Cirque de Navacelles est une reconnaissance de nos efforts continus pour préserver et valoriser ce site exceptionnel. Nous sommes fiers de pouvoir offrir aux visiteurs une expérience unique tout en respectant les principes du développement durable.

Françoise LAURENT-PERRIGOT,

Présidente du Conseil départemental du Gard



Le Syndicat mixte du grand site de Navacelles, composé de représentants du Conseil départemental du Gard, du Conseil départemental de l'Hérault, de la Communauté de communes du Lodévois Larzac et du Pays Viganais, assure la gestion de ce site remarquable.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76